

## *L'Art, une exception démocratique ?*

---

Le gouvernement de la Communauté française s'apprête à mettre fin à un délire juridico-administratif vieux de près de trente ans, celui de l'organisation et du financement de l'enseignement supérieur artistique. De cela, tout le monde (y compris les quelque six-mille étudiants concernés), ne peut que se réjouir : on va certainement vers plus de transparence et de clarté pour tous. Plus d'égalité ? C'est à voir, car l'ambition de la ministre se limite à poser un vernis légal sur des disparités actuelles. En tout cas, la précarité du financement et surtout celle d'enseignants arrivant au seuil de la pension sans avoir été nommés devraient bientôt appartenir au passé. Et le pacte scolaire, après cinquante ans de bons et loyaux services partout ailleurs, devrait enfin s'appliquer dans un secteur où — paradoxal — les pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel (y compris la Communauté française elle-même) se sont mis en marge de leur propre légalité.

---

PAR THÉO HACHEZ

Pourtant cette réforme souhaitée fait naître un débat autour d'une question essentielle : peut-on, au nom de l'Art, fermer l'enseignement artistique aux règles démocratiques les plus élémentaires ? Faut-il en réserver l'accès à une petite élite dont le talent spontané serait inné et conforme aux dogmes esthétiques et aux préjugés sociaux les plus rabiques ? Bref, faut-il en faire un bastion de l'académisme ? Tels étaient les risques inhérents au premier projet de Françoise Dupuis, ministre de l'enseignement supérieur, qui se proposait de généraliser

l'examen d'entrée et de financer les écoles au prorata du nombre de diplômes délivrés. Un tel système d'allocation des ressources aurait rationnellement conduit les écoles à rapprocher leurs exigences initiales et leurs exigences finales, tendant à réduire à néant leur apport pédagogique. C'était de fait introduire un *numerus clausus*. Avec une circonstance aggravante : la formation artistique étant quasi absente de l'enseignement obligatoire gratuit, on aurait sélectionné les heureux élus sur la seule base de leur héritage culturel.

La démocratisation des études est une lutte incessante : celle des études supérieures, quand on examine la faible hétérogénéité sociale de leur recrutement, n'en est encore qu'à ses débuts. Elle porte en elle une double exigence : l'accessibilité à toutes les conditions sociales et la qualité de l'enseignement. Prenant en considération cet argument avancé par la F.E.F., la ministre a amendé la première version de son texte acceptant de prendre en considération la notion (universelle dans notre enseignement supérieur) d'étudiant « finançable ». Pourtant, par le jeu de différentes dispositions, son texte maintient des inégalités inacceptables entre écoles et continue de favoriser par un encadrement privilégié celles qui poursuivront l'objectif de diminuer, régulièrement mais drastiquement, le nombre de leurs étudiants.

Toujours est-il que certains professeurs et étudiants se sont entendus pour réclamer un retour à la première version au nom de « l'exception culturelle ». Rappelons à ceux qui s'en revendiquent pour abriter derrière elle leurs privilèges que si l'exception culturelle vise à soustraire la culture de la sauvagerie du marché, c'est dans la mesure même où son accès constitue un enjeu démocratique. Pour fermer portes et fenêtres, les opposants à la ministre prennent argument de la pureté de la démarche artistique et de son caractère inévaluable, mais ne s'offusquent pas de pratiquer des examens d'entrée (en fait, des concours) qui renvoient les candidats exclus sans la moindre explication...

Même si l'enseignement artistique ne se proposait que de former quelques prodiges par an, une telle conception serait inacceptable. Or,

du design à l'infographie en passant par la reliure, le graphisme, la réalisation cinéma ou la restauration d'œuvres d'art, l'enseignement artistique forme aussi à des métiers qui font entrer la sensibilité esthétique, la technique et la créativité dans le quotidien. Faut-il sacrifier la valeur ajoutée et les emplois promis à l'excellence dans ces domaines qui ont sans doute plus d'avenir pour nos Régions que les produits plats de Clabecq ? C'est en fait ce que proposent quelques ayatollahs élitistes qui prétendent séparer l'Art du reste du monde et croient indispensable de mépriser le premier pour rendre un culte au second.

On doit admettre que la pauvreté des moyens rend difficile la conciliation entre l'hétérogénéité et le volume du recrutement d'une part et la qualité de la formation de l'autre. Mais au nom de cette dernière ambition, noble en soi, a-t-on le droit d'arbitrer sur le dos des étudiants, de la démocratie et, finalement, de la société, puisqu'on entrave ainsi des potentialités de développement d'activités porteuses d'emplois de qualité ?

Est-on si sûr que « si on laisse entrer tout le monde, il y aura trop d'artistes qui crèveront la faim ». De tout façon, l'argument pourrait être avancé dans tous les secteurs. Il relève d'un malthusianisme corporatiste qui réduit le rôle de l'enseignement supérieur à une dimension étroitement professionnelle de sélection. Or, sur le plan individuel, la formation artistique est d'abord une formation qui, comme d'autres, mais autrement, comporte ses exigences de rigueur et de créativité et qui ne perd rien à s'investir dans d'autres secteurs. Et pour la société dans son ensemble, le fait que la

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ARTISTIQUE

sensibilité artistique irrigue et déborde le champ d'activité qui lui est officiellement réservé constitue de fait une ressource de diversité et d'épanouissement. Est-on sûr que le licencié en droit doit être le prototype du cadre ? Depuis les années septante, on plaide régulièrement pour le développement d'une formation artistique pour tous les élèves du secondaire et, de fait, elle peine à se mettre en place. Qui s'en étonnera si on persévère claquemurer l'enseignement supérieur artistique ?

Tout au contraire, il faut ouvrir davantage nos petites écoles d'aujourd'hui sur l'activité culturelle et promouvoir leur contact avec les autres secteurs de l'enseignement supérieur, y compris les universités : leur richesse d'aujourd'hui, que l'on se plaît à reconnaître, ne vaut que si elle est plus largement partagée. Le recteur de l'université

de Louvain, Marcel Crochet, a récemment regretté l'absence d'artistes sur son campus. Il en va de même à Bruxelles et à Liège. Sur ce point, le caractère vague des propositions du projet de décret de madame Dupuis n'est pas de nature à faire évoluer cette situation. Est-ce parmi des universitaires amputés de toute sensibilité culturelle à la création contemporaine que nos artistes vont recruter le public qui donne sens à leur activité ?

La vérité est que pour n'avoir pas osé le conflit, la ministre a tenté du mieux qu'elle le pouvait de conforter un fonctionnement moyen-âgeux. Mais leur donner raison aux trois quarts, ce ne pouvait être assez pour satisfaire les ingrats qui se plaignent aujourd'hui des timides audaces qu'elle a dû concéder à la F.E.F.

*Théo Hachez*